

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Dont pouvoirs : 4

Date de la convocation : 02/07/2026

Date d'affichage : 10/07/2026

L'an **deux mil vingt six, le neuf juillet, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **THIBERVILLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine PHILIPPE, M. Didier LANGEARD, Mme Jessica VICO.

Étaient absents excusés : M. Stéphane GAMBIER, M. Bruno THOUROUDE, Mme Véronique CAREL, Mme Natasa MASSONI.

Étaient absents non excusés : Mme Virginie THIERRY.

Procurations : M. Stéphane GAMBIER en faveur de M. Christian BEAUDOIN, M. Bruno THOUROUDE en faveur de M. Michel BREQUIGNY, Mme Véronique CAREL en faveur de M. Guy PARIS, Mme Natasa MASSONI en faveur de Mme Delphine PHILIPPE.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 14

Secrétaire : M. Philippe AMPOULIE.

OBJET : Décision modificative n°03/2026

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,
Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2026 sont insuffisants,
décide de modifier l'inscription comme suit :

Section de fonctionnement :**Dépenses :**

Compte 65888 (Autres) :

- 497 702,00 euros

Compte 023 (Virement à la section d'investissement)

497 702,00 euros

Section d'investissement :**Dépenses :**

Compte 231 (opération n°71 : travaux école) :

497 702,00 euros

Recettes :

Compte 021 (Virement de la section de fonctionnement)

497 702,00 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 18 Voix Pour) approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Certifiée exécutoire après
transmission à la Préfecture de
EUREUX et publication par voie
d'affichage le 10/07/2026

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, M.
Philippe AMPOULIE.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS

